

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Assemblée Nationale

LOI
L/ 2016/N° 057 / AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT ET LE FONDS AFRICAÏN DE DEVELOPPEMENT
(FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION)
(PRGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES
PHASE III – PAREF III) SIGNE LE 19 JUILLET 2016 POUR UN
MONTANT DE 2.420.000 UC.
N° DU PROGRAMME : P – GN - K AO-006
N° DU PRET: 5900150000851

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole d'Accord entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (Facilite d'Appui à la Transition)
(« Programme d'Appui aux Reformes Economiques et Financières Phase III- PAREFIII), signé le 19 juillet 2016 pour un montant de 2.420.000 UC.

N° DU PROGRAMME : P – GN - K AO-006
N° DU PRET : 5900150000851

Article 2 : La Présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera Enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 21 OCT 2016

Le Secrétaire de Séance

El Hadi Dembo SYLLA



le Président de Séance

Claude Kory KONDIA

